

Paris, le 05 janvier 2026

## **CADES : un programme indicatif de financement de 15 milliards d'euros à moyen et long terme en 2026.**

- **7,6 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme émis en 2025 sur les marchés internationaux.**
- **Un programme de financement indicatif d'un montant de 15 milliards d'euros à moyen et long terme prévu en 2026.**

**La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (Cades), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, dresse le bilan de l'année 2025 écoulée et annonce son programme de financement indicatif pour l'année 2026.**

« En 2025, la Cades a mené avec succès son programme de financement et continué de susciter un fort intérêt auprès des investisseurs internationaux. La Cades a remboursé 16,2 milliards d'euros de dette sociale sur cet exercice portant le montant total de dette sociale amortie à 274,7 milliards d'euros depuis sa création, il y a 30 ans. Toutes les reprises de dette antérieures à celle de 2020 ont ainsi été remboursées. La modélisation de l'amortissement de la dette restante fait apparaître des perspectives meilleures que celles qui avaient été anticipées en 2020. Le transfert complémentaire de 15 Md€ décidé dans le cadre de la LFSS 2026 est donc compatible avec le respect de la limite organique du 31 décembre 2033 pour l'extinction de la dette sociale », a déclaré Pierre Ricordeau, président du Conseil d'administration de la Cades.

**En 2025, 7,6 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme émis sur les marchés internationaux.**

En 2025, la Cades a réalisé un programme à moyen et long terme d'un montant de 7,6 milliards d'euros.

Ce programme de financement se décompose en trois emprunts de référence sur des maturités allant de trois à cinq ans, dont deux emprunts sous format social libellés en euros pour un total de 5 milliards et un emprunt de 2,5 milliards de dollars, ainsi qu'un placement privé pour 1 milliard de yuan chinois offshore.

La Cades a par ailleurs publié au second semestre, conformément au cadre d'émissions sociales mis en place en août 2020 et fidèlement à ses engagements de transparence, le rapport d'allocation et de performance des émissions sociales réalisées en 2024.

**En 2026, un programme de financement indicatif de 15 milliards d'euros à moyen et long terme.**

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 (loi N°2025-1403), prévoit le transfert de dette sociale d'un montant maximum de 15 milliards d'euros, au titre des déficits cumulés des exercices 2021 à 2024 de la branche vieillesse et de l'exercice 2024 de la branche maladie.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ce transfert interviendra au plus tard le 31 décembre 2026, son calendrier devant être fixés par décret en cours d'année. L'amortissement conjoint de cette nouvelle dette et de la dette existante s'effectuera avant la fin de l'année 2033.

Le programme indicatif de financement pour 2026 pourra ainsi comprendre jusqu'à 15 milliards d'euros d'émissions sous la forme d'emprunts de référence en euros et en devises, et d'emprunts de diversification.

Ce financement sera complété par l'émission de papiers commerciaux sur les marchés de court terme.

### A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, la Cades exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil constitutionnel.

La liaison de la Cades avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la Cades s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la Cades et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la Cades a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La Cades est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la Cades en s'appuyant sur les agents qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la Cades et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*

### Contact CADES

Philippe PETITBON  
Secrétaire général  
Tél. : 01 40 04 15 41  
[philippe.petitbon@cades.fr](mailto:philippe.petitbon@cades.fr)

Jade LE BORGNE  
Chargée de communication  
Tél. : 01 40 04 15 51  
[jade.le-borgne@cades.fr](mailto:jade.le-borgne@cades.fr)